



FAITS SAILLANTS
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
2015-03-25

Le comité exécutif a adopté les résolutions suivantes :

Engagement d'un entrepreneur – Rénovation des archives à Phoenix

EC-150325-MR-0027

ATTENDU QU'en raison du manque d'espace pour l'archivage de documents à l'école alternative Phoenix et dans l'ensemble des bâtiments de la commission scolaire, il a été proposé de rénover les locaux actuellement utilisés à cette fin à l'école alternative Phoenix afin de pouvoir y archiver et préserver le volume de plus en plus important de documents archivés;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation pour le projet de rénovation des archives à l'école alternative Phoenix a été lancé et que les soumissions ont été ouvertes le 5 mars 2015;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a vérifié l'admissibilité des fournisseurs et la conformité de leur soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour la rénovation des archives à l'école alternative Phoenix à **Les Entreprises Fidrat inc.** au coût total de **78 236,00 \$**, avant taxes (**89 951,84 \$**, toutes taxes comprises).

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Rectificatif de commande – Projet de rénovation à l'école primaire Arundel

EC-150325-MR-0028

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-141210-MR-0092 octroyant le contrat pour la rénovation de l'école primaire Arundel dans le cadre d'une mesure spéciale à Groupe Laverdure Construction inc. au coût total de 336 000,00 \$, avant taxes 386316,00 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE des rectificatifs de commande totalisant 17 099,74 \$, avant taxes (19 660,43 \$, toutes taxes comprises) ont dû être apportés durant les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant **17 099,74 \$**, avant taxes (**19 660,43 \$**, toutes taxes comprises).

QUE le coût total du projet, incluant les rectificatifs de commande, soit majoré à **353 099,74 \$**, avant taxes (**405 976,43 \$**, toutes taxes comprises).

Adopté à l'unanimité